

2003-052710

20.09.01

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE

MINISTERIE VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST

ARRÊTE DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ENTAMANT LA PROCÉDURE DE
CLASSEMENT COMME ENSEMBLE DE
CERTAINES PARTIES DES IMMEUBLES SIS
RUE DU MARCHÉ AUX HERBES 64, 66 AINSI
QUE L'IMPASSE SAINTE-PÉTRONILLE A
BRUXELLES

BESLUIT VAN DE BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING HOUDENDE
INSTELLING VAN DE PROCEDURE TOT
BESCHERMING ALS GEHEEL VAN BEPAALDE
DELEN VAN DE GEBOUWEN GELEGEN
GRASMARKT 64, 66 ALSOOK VAN DE SINT-
PÉTRONILLAGANG TE BRUSSEL

**ANNEXE I A L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE ENTAMANT LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT COMME
ENSEMBLE DE CERTAINES PARTIES DES IMMEUBLES SIS RUE DU MARCHÉ
AUX HERBES 64, 66 AINSI QUE L'IMPASSE SAINTE-PÉTRONILLE A
BRUXELLES**

ordonnance. Au rez-de-chaussée, dans la travée droite, se trouve l'accès à l'impasse Ste-Pétronille fermée jusqu'en 1834 par une porte cintrée frappée d'une clé.

La rue du Marché aux Herbes rencontre sur son parcours plusieurs rues (deux menant à la Grand-Place) et, du côté nord, un certain nombre d'impasses dont l'impasse Sainte-Pétronille accessible par un couloir partiellement couvert puisqu'il s'insinue sous le n°66. Appelée *Porte des Roses* jusqu'en 1851, cette impasse fait certainement partie des premiers passages étroits à s'être formés au moyen âge dans les alentours immédiats de la Grand-Place afin de mettre en communication avec l'extérieur les petites cités intérieures qui s'élaboraient au cœur des pâtés de maisons. Ces impasses se comptaient à Bruxelles par centaines jusqu'au 19^e siècle lorsque la plupart d'entre elles furent détruites par mesure d'hygiène. Mais l'impasse Sainte-Pétronille échappe à cette vaste opération d'assainissement pour apparaître sur le plan parcellaire de Bruxelles de 1821 (A.V.B.) et sur le plan Popp de 1866 comme formant un véritable relais de communication en intérieur d'îlot. Aujourd'hui, l'impasse assure l'accès à l'annexe arrière du n°64 ainsi qu'au célèbre théâtre de marionnettes *Toone* mais elle présente surtout par son tracé ancien un intérêt pour la lecture de la reconstruction du quartier au lendemain du bombardement du centre de Bruxelles par le maréchal Villeroi en 1695.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 20-09-2001 Gezien om te worden gevoegd bij het besluit van 20-09-2001

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique,

De Minister-Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek,

François-Xavier de DONNEA

Le Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des personnes,

De Staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen,



Copie certifiée
06-11-2001
Voor aansluitend afleveren

Willem DRAPS

CHANCELLERIE

Handwritten signature of Willem Draps over a circular seal of the Brussels Capital Region.